



PAR COURRIEL

Québec, le 19 mars 2019

Monsieur Francis Bouchard
Directeur des aires protégées
Ministère de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques
675, boul. René-Lévesque Est
4^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projets de douze réserves de biodiversité et d'une réserve aquatique dans
la région administrative de la Mauricie**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue du 12 au 14 mars 2019
sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier,
vous soumet les questions suivantes :

Question 1

Pour les questions suivantes, indiquez des réponses distinctes pour le territoire du Plan
Nord et celui du Sud du Québec.

- a. Quelle est la durée moyenne, en année, que les réserves de biodiversité et
aquatique passent en statut projetée? Indiquez cette moyenne pour chacun des
deux types séparément.
- b. Quelle est la durée la plus courte qu'une réserve de biodiversité et aquatique a
été en statut projetée? Indiquez cette durée pour chacun des deux types
séparément.
- c. Quelle est la durée la plus longue qu'une réserve de biodiversité et aquatique a
été ou est toujours en statut projetée? Indiquez cette durée pour chacun des deux
types séparément.
- d. Quelles sont les raisons de ces durées prolongées en statut projeté?
- e. En quelle année a été octroyé le dernier statut permanent à une réserve de
biodiversité et aquatique?
- f. Quel est le pourcentage des territoires protégés du Québec qui sont en statut
projeté, pour tous les types de statuts de protection confondus?
- g. Si on ne considère que les territoires protégés ayant un statut permanent, quel
pourcentage du territoire du Québec couvrent-ils?



Question 2

Quel bilan général faites-vous des noyaux de conservation offerts par les réserves projetées en Mauricie en lien avec les perturbations naturelles du milieu où elles s'insèrent?

- a. Veuillez produire un tableau synthèse de la superficie des noyaux de conservation pour chaque réserve projetée, avec et sans les agrandissements proposés et de la taille des perturbations naturelles (feux ou autres) pour chaque secteur concerné.
- b. Veuillez illustrer le noyau de conservation de chacune des réserves projetées à l'aide d'une figure.

Question 3

Il est mentionné que : « Si un organisme, notamment une municipalité ou une MRC, souhaite prendre en charge la gestion d'une ou de plusieurs réserves, le MELCC est habilité à déléguer la gestion. La délégation peut concerner divers pouvoirs, activités et responsabilités de gestion et de mise en valeur. »

- a. L'ensemble des activités de gestion peuvent-elles être déléguées ou certaines doivent-elles obligatoirement demeurer sous la responsabilité du Ministère?
- b. Est-ce que la délégation peut s'étendre au suivi du milieu naturel et à la surveillance par exemple?
- c. Y a-t-il alors des sources de financement spécifiques (soutiens financiers)? Y a-t-il eu, à ce jour, des discussions à cet égard ? Des exemples de délégations de pouvoir ou de comités de gestion pour les réserves permanentes actuelles?
- d. Pourriez-vous donner des exemples de délégations de pouvoir ou de comités de gestion formés pour les réserves permanentes actuelles?

Question 4

Un des objectifs de gestion écosystémique fixés par le Ministère est de « permettre l'exercice d'activités récréotouristiques et la réalisation d'aménagements récréotouristiques permettant la découverte de la nature sans toutefois excéder la capacité des écosystèmes à subir ces impacts et sans nuire » au maintien de l'intégrité écologique et de la dynamique naturelle des écosystèmes (PR1, p. 99).

- a. Pourriez-vous élaborer sur les principes qui guideraient l'évaluation du respect de cet objectif, notamment pour les réserves qui sont particulièrement fréquentées? Quels sont les limites ou les seuils à considérer pour le respect de la capacité de support des écosystèmes? Auriez-vous des exemples d'activités et d'aménagements qui seraient appropriés ou ne le seraient pas?
- b. Le potentiel récréotouristique est plus élevé dans les réserves faciles d'accès. Ces réserves sont aussi les plus perturbées par l'achalandage. Quelles sont les paramètres étudiés pour permettre d'évaluer l'impact de la proposition récréotouristique d'un ou des usagers?

Question 5

Le document sur le régime d'activité indique que « les événements sportifs compétitifs sont considérés comme incompatibles avec les objectifs des réserves aquatiques et de biodiversité, car ils ne contribuent pas à la découverte de la nature » (p. 30). Cependant, il mentionne également que « dans le cas des activités compétitives en véhicule motorisé, le Ministère refusera de délivrer une autorisation, à moins qu'il ne lui ait été démontré l'impossibilité d'organiser ailleurs l'activité ou les contraintes importantes empêchant le contournement du territoire » (p. 12). Pourquoi, comme pour les événements sportifs compétitifs, ces activités ne sont-elles pas simplement interdites? Comment sont-elles compatibles avec les objectifs des aires protégées et la découverte de la nature?

Question 6

Vous avez mentionné en séance publique l'existence d'un budget de 13 millions de dollars pour les aires protégées. Veuillez préciser les détails de ce budget. Est-il unique ou récurrent et comment est-il ventilé entre les diverses fonctions auxquelles il est dédié? Veuillez préciser ces fonctions et les montants qui y sont associés?

Question 7

Veuillez situer sur une carte l'emplacement des terrains privés de la pourvoirie de la Seigneurie du Triton.

Question 8

Concernant la réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles :

- a. Quelques zones sont exclues du secteur ouest de la réserve de biodiversité projetée selon la cartographie (PR1, p. 26 et 28). À quoi correspondent ces zones?
- b. Où est situé le barrage de régularisation du Centre d'expertise hydrique du Québec?
- c. Veuillez préciser et compléter la localisation du sentier de motoneige.

Question 9

Il est indiqué que cinq barrages sont présents dans les limites de la réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua. Où sont-ils situés, quelle est leur fonction et par qui sont-ils gérés?

Question 10

Le Bilan du rétablissement de cinq espèces de tortues au Québec pour la période 2005 à 2010 indique qu'une mise à jour du plan de rétablissement sera réalisée (p. 81). Pour quand la publication de cette mise à jour est-elle prévue?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le **21 mars** prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux. Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse. Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Annie Cartier'.

Annie Cartier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission